



Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Objet : **situation des AESH dans le cadre de la « reprise »**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nos organisations syndicales sont interpellées par de nombreux.ses collègues Accompagnant-es d'Élèves en Situation de Handicap qui expriment leurs angoisses légitimes quant à la réouverture des écoles le 11 mai.

Après les annonces du 1er ministre sur cette réouverture, l'inquiétude est générale pour ce personnel, et ce d'autant plus qu'ils et elles se sentent oublié-es aussi bien dans les médias que par les pouvoirs publics. Pas une seule fois le mot AESH, n'est prononcé : ils-elles ont le sentiment de ne pas exister.

Et pourtant ils-elles sont là, nombreux.ses, vivant dans l'angoisse à l'idée de retourner en classe sachant que tout leur travail se fait dans une grande promiscuité qu'ils-elles ne peuvent éviter. **Les gestes barrières, la distanciation, ne pourront être respectés, puisqu'ils-elles s'assoient au plus près des élèves.**

Les protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement, ne tiennent compte en aucune façon des AESH et de leurs missions. Pourtant la circulaire de réouverture inclut dans les élèves prioritaires les élèves en situation de handicap.

Rappelons donc ces missions pour se rendre compte de leur incompatibilité avec les préconisations liée à la réouverture des écoles :

- Aider aux actes essentiels de la vie :

- assurer le lever et le coucher ;
- aider à l'habillage et au déshabillage ;
- aider à la toilette (lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescription médicale) et aux soins d'hygiène de façon générale ;
- aider à la prise des repas.

- Favoriser la mobilité :

- aider à l'installation matérielle de l'élève dans les lieux de vie considérés ;
- permettre et faciliter les déplacements de l'élève dans l'établissement ou à l'extérieur (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts (par exemple, du fauteuil roulant à la chaise dans la classe).

- **Accompagner des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage** (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et Accompagner les élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Comment faire en sorte que cet accompagnement se fasse avec la distanciation et le matériel nécessaire comme le port du masque par exemple.

En l'état actuel, nous n'avons aucune réponse à ces interrogations. Mme Ducès, IEN ASH a organisé et organisera jeudi des visioconférences pour les AESH. Mais rares sont les établissements, les écoles qui peuvent apporter des réponses aux problématiques des AESH, les consignes hiérarchiques sont souvent inexistantes à leur sujet.

Comment l'Education Nationale pourrait-elle exposer ces collègues ainsi que les élèves qu'ils-elles accompagnent et leurs familles, sachant qu'ils-elles vivent déjà dans la précarité et connaissent des conditions de travail extrêmement difficiles ?

Il n'est pas possible en l'état, que les AESH reprennent le chemin de l'école sans qu'une réflexion soit faite sur les possibilités de suivi des élèves qu'ils-elles doivent accompagner ainsi qu'une formation adaptée. **Aussi nous vous demandons que les AESH puissent continuer à bénéficier de l'autorisation d'absence rémunérée** ou poursuivre l'accompagnement en télétravail en lien avec l'enseignant de la classe afin de préparer une rentrée sereine dès que les conditions sanitaires le permettront.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, soyez assuré de l'engagement de nos organisations syndicales pour le service public d'éducation, les droits des personnels et la préservation de la santé de tous.

M Castebrunet pour le SNUipp/FSU 65